



## Test de diagnostic médical Instructions

Les présentes instructions médicales vous sont fournies comme condition de votre récente entrée au Canada. Veuillez les lire attentivement **et apporter ce formulaire à votre rendez-vous.**

### Quand passer votre test de diagnostic médical

Comme condition à remplir dans le cadre de votre statut de résident temporaire, vous devez vous soumettre au test de diagnostic médical dans les **90 jours** suivant la date d'entrée. Si vous ne respectez pas cette exigence, vous pourriez être interdit(e) de territoire au Canada pour non-conformité, ce qui pourrait entraîner la perte de votre statut de résident temporaire, avoir une incidence sur toute demande future et limiter votre capacité de travailler au Canada.

### Qui peut effectuer votre test de diagnostic médical

Votre test de diagnostic médical doit être effectué par un médecin dont le nom figure sur la liste des médecins désignés d'IRCC. Pour trouver un médecin dans votre région, veuillez consulter la liste des médecins désignés suivante : <https://secure.cic.gc.ca/pp-md/liste-md.aspx>.

### Comment passer votre test de diagnostic médical

Prenez rendez-vous avec un médecin désigné dans votre région dès que possible **et précisez que vous devez passer un test de diagnostic médical aux fins de dépistage de maladies transmissibles à déclaration obligatoire :**

- Personnes âgées de 0 à 10 ans – vérification visuelle de l'état de santé pour détecter les signes et symptômes de maladies transmissibles, et communication avec les autorités provinciales/territoriales en matière de santé, au besoin;
- Personnes âgées de 11 à 14 ans – radiographie thoracique pour repérer les risques pour la santé publique (tuberculose), et communication avec les autorités provinciales/territoriales en matière de santé, au besoin;
- Personnes âgées de 15 ou plus – radiographie thoracique pour repérer les risques pour la santé publique (tuberculose) et test de laboratoire (analyse de sang) pour détecter les possibles cas de VIH et de syphilis, et communication avec les autorités provinciales/territoriales en matière de santé, au besoin.

Lorsque vous aurez passé votre test, le médecin désigné soumettra vos résultats médicaux à IRCC à titre de preuve de conformité.

### Comment payer votre test de diagnostic médical

Vous êtes responsable de tous les coûts liés à votre test, qui sont payables au médecin désigné au moment du test. Ce paiement est pour les services du médecin et ne peut pas être remboursé.

### Ce que vous devez apporter à votre rendez-vous

- Cette feuille d'instructions (Test de diagnostic médical – Instructions).
- Une pièce d'identité, y compris un passeport, si vous en avez un. Votre preuve d'identité doit comprendre au moins un document avec photographie et signature délivré par le gouvernement, comme un passeport.

### Ce à quoi vous pouvez vous attendre pendant votre test de diagnostic médical

- Vous devrez fournir une pièce d'identité pour confirmer votre identité.
- Les tests requis ne sont que ceux susmentionnés. Le médecin ou le personnel de la clinique n'examinera pas vos seins, vos organes génitaux, ni votre région rectale. Ces parties du corps n'ont pas à être examinées dans le cadre du test de diagnostic médical.
- Vous avez le droit de demander qu'un accompagnant soit présent à n'importe quel moment pendant le test de diagnostic médical. Vous pouvez :
  - demander qu'un employé de la clinique soit présent dans la salle d'examen;
  - interrompre le test à tout moment pour poser des questions sur ce que fait le médecin;
  - interrompre le test et demander qu'une personne vous accompagne, même si vous avez refusé d'être accompagné au départ.
- Si vous avez des questions ou n'êtes pas à l'aise avec une partie du test, demandez au médecin désigné d'interrompre le test et faites-lui part de vos préoccupations.